

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 11 mai 2020 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, à huis clos, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, mesdames les conseillères Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Christian Caron était absent.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2020-05-50

Ordre du jour.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2020-05-51

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil.

Dépôt du rapport financier 2019

M. Vincent Lévesque Dostie, Directeur général et secrétaire trésorier dépose le rapport financier 2019. Il est convenu que celui-ci sera présenté à nouveau, lors d'une séance ultérieure filmée ou ouverte au public afin que la population ait accès aux explications.

2020-05-52

Adoption du règlement URB-05.06 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01, le règlement de lotissement numéro URB-04 ainsi que le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 390 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que le règlement URB-05.06 modifiant le plan d'urbanisme numéro URB-01, le règlement de lotissement numéro URB-04 ainsi que le règlement de zonage numéro URB-05 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 390 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf soit adopté tel que déposé.

2020-05-53

Consultation publique - Règlement URB-05.07 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de bonifier certaines dispositions réglementaires et d'agrandir la zone résidentielle en milieu agricole Ra/a-2

Considérant le contexte actuel et l'interdiction de tenir des assemblées publiques en raison du COVID-19

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le processus d'adoption du règlement URB-05.07 modifiant le règlement de zonage numéro URB-05 afin de bonifier certaines dispositions réglementaires et d'agrandir la zone résidentielle en milieu agricole Ra/a-2, notamment le processus de consultation publique, soit reporté à une période ultérieure.

2020-05-54

Nouvelle tarification des matières résiduelles (déchets, matières recyclables et matières organiques)

Considérant que la méthode de tarification actuelle pour la collecte des matières résiduelles ne prend pas en compte les efforts déployés par les institutions, commerces et industries qui sont établis sur le territoire de la municipalité de Saint-Alban.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, une nouvelle méthode de tarification des matières résiduelles soit instaurée pour les immeubles institutionnels, commerciaux et industriels établis sur le territoire de la municipalité de Saint-Alban.

Que les institutions, commerces et industries qui verront des changements importants dans leur facture soient avisées au préalable, pour leur permettre de mettre en place des efforts pour diminuer la quantité de matières générées.

2020-05-55

Autorisation de signature pour la vente de l'immeuble sis au 290 rue Principale à Saint-Alban

Considérant que la municipalité de Saint-Alban a reçu une offre d'achat en bonne et due forme pour son immeuble sis au 290 rue Principale à Saint-Alban;

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la Municipalité vende à Mme Nadine DuSablon avec la garantie légale, franc et quitte de toute priorité et hypothèque, un terrain ou emplacement situé dans la Municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme étant le lot numéro 4 615 951 du cadastre du Québec, comté et circonscription foncière de Portneuf; sans bâtisse, dessus construite et portant le numéro civique 290 rue Principale à Saint-Alban, Québec, G0A 3B0;

Que cette vente soit faite pour le prix de dix mille cinq cents dollars (10 500 \$), payable par l'acquéreur lors de la signature de l'acte de vente notarié à intervenir, avec prise de possession et tous ajustements à la même date; plus toute TPS et toute TVQ applicables étant également payables par l'acheteur au même moment ;

Que les frais et honoraires du notaire instrumentant soient à la charge de l'acquéreur;

Que M. Deny Lépine, maire ou M. Christian Caron, maire suppléant, conjointement avec M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier ou Mme Denise Trépanier, secrétaire-trésorière-adjointe, soient et sont par les présentes autorisés à exercer tous et chacun des pouvoirs ci-dessus énumérés, de même qu'à:

1. Établir la propriété de l'immeuble vendu, et à cet effet faire mettre à jour le dossier de titres; fixer les moments d'entrée en jouissance; convenir du mode, des dates et du lieu du paiement du prix de vente et de toute taxe sur les produits et les services (T.P.S.) et de toute taxe de vente provinciale (T.V.Q.), les toucher, soit au comptant, soit aux dates convenues ou par anticipation; percevoir tout intérêt et accessoire; exiger toute garantie et stipuler toute clause usuelle dans une vente à terme;+
2. De toute somme reçue comptant ou à terme ou par anticipation, donner quittance, remettre tout titre et toute pièce;
3. Aux effets ci-dessus, passer et signer tout acte et document, recevoir signification et généralement faire le nécessaire; payer tous frais, honoraires et déboursés à qui de droit et à l'effet ci-dessus, signer tous actes et documents, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire; de même qu'à effectuer toute déclaration et à stipuler toutes clauses et conditions jugées à propos, dans l'intérêt de la Municipalité;
4. Constituer toute servitude personne, réelle ou personnelle, temporaire ou perpétuelle, soit contractuelle, soit par destination du propriétaire, et grever tout immeuble de la Municipalité à cette fin et qu'ils jugeront à propos dans l'intérêt de la Municipalité.

2020-05-56

Achat de flèche de signalisation pour les véhicules des travaux publics.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban procède à l'achat de flèche de signalisation pour deux des véhicules des travaux publics. Cette dépense est estimée à 4 000 \$.

2020-05-57

Achat de casques pour le service de sécurité incendie – Mandat à CMP MAYER INC.

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban procède au remplacement de 15 casques pour le service de sécurité incendie, le tout selon la soumission de CMP MAYER INC. au montant de 4 725 \$ + taxes.

2020-05-58

Appels d'offres pour travaux 2021

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban procède aux appels d'offres publics suivants pour la réalisation de travaux en 2020 :

- Appel d'offres 2020.04 pour le prolongement du trottoir sur la rue Principale
- Appel d'offres 2020.05 pour la réalisation d'un développement résidentiel sur le lot 4 615 704

2020-05-59

Achat d'une zamboni à la ville de Saint-Marc-des-Carières

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Alban présente une offre au montant de 600 \$ à la ville de Saint-Marc-des-Carières pour l'achat d'une zamboni usagé, présentement hors d'usage, sans le système de batteries;

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout documents nécessaires ou utiles à la présentation de l'offre d'achat et à la réalisation de la transaction, advenant l'acceptation de l'offre par la ville de Saint-Marc-des-Carières.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.

En date du 11 mai 2020, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 365 883.05 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2020-05-60

Comptes à payer.

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

| NOM DU FOURNISSEUR | NUMÉRO DE CHÈQUE | MONTANT \$ |
|-------------------------------------|------------------|--------------|
| LEPINE, DENY | 8749 | 84.50 \$ |
| GOULET, ALAIN | 8750 | 68.37 \$ |
| HAMELIN, FRANCOIS | 8751 | 51.94 \$ |
| REGIE REGIONALE | 8752 | 37 289.17 \$ |
| MATERIAUX AUDET | 8753 | 655.85 \$ |
| ALAIN&REAL BELANGER | 8754 | 402.41 \$ |
| CAPSA | 8755 | 742.74 \$ |
| CENTRE MECANIQUE AGH | 8756 | 456.78 \$ |
| ADMQ | 8757 | 923.43 \$ |
| DERY TELECOM | 8758 | 48.87 \$ |
| ENGLOBE | 8759 | 1 566.54 \$ |
| LES ENTREPRISES ST-UBALDE | 8760 | 144.62 \$ |
| GDG ENVIRONNEMENT (MOUCHES NOIRES)_ | 8761 | 409.47 \$ |
| EXTINCTEUR WT | 8762 | 159.07 \$ |
| GRAYMONT | 8763 | 1 323.59 \$ |

| | | |
|--------------------------|---------------|----------------------|
| GROUPE CLR | 8764 | 274.79 \$ |
| ISOTHECH | 8765 | 347.22 \$ |
| IT CLOUD | 8766 | 683.36 \$ |
| EUROFINS ENVIRONEX | 8767 | 911.76 \$ |
| ALIMENTATION DUSABLON | 8768 | 295.98 \$ |
| MATERIAUX AUDET | 8769 | 569.70 \$ |
| MEUBLE PARE | 8770 | 188.22 \$ |
| MEUNERIE DYNAMIX | 8771 | 100.54 \$ |
| PG SOLUTIONS | 8772 | 1 347.13 \$ |
| ADT CANADA INC. | 8773 | 71.27 \$ |
| REGIE REGIONALE | 8774 | 201.74 \$ |
| SERVICES MATREC | 8775 | 2 022.97 \$ |
| SPORTS PLUS ST-CASIMIR | 8776 | 16.09 \$ |
| STANTEC | 8777 | 12 045.96 \$ |
| TRANSPORT GILLES TESSIER | 8778 | 3 371.67 \$ |
| VILLE DE DONNACONA | 8779 | 170.00 \$ |
| XEROS CANADA LTEE | 8780 | 491.20 \$ |
| | DAS Prov. | 4 875.07 \$ |
| | DAS Fed. | 2 019.09 \$ |
| | Télu | 1 331.03 \$ |
| | Hydro Québec | 6 513.93 \$ |
| | Eko | 899.27 \$ |
| | Visa | 1 961.77 \$ |
| | REER | 1 044.24 \$ |
| | MRC Portneuf | 34 357.98 \$ |
| | Salaire | 17 725.64 \$ |
| | TOTAL: | 138 164.97 \$ |

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2020-05-61

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h45

Deny Lépine,
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »